



Québec, le 15 septembre 2015

Monsieur Pierre Baril
 Président
 Bureau d'audiences publiques
 sur l'environnement
 Édifice Lomer-Gouin
 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
 Québec (Québec) G1R 6A6

Monsieur le Président,

Je vous informe que je rendrai publique l'étude d'impact sur le projet d'augmentation du cheptel bovin (bouvillons d'engraissement) par Ferme Jules Côté & Fils inc., Ferme JymDom inc. et Ferme Cinco inc. sur le territoire de la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon, le 29 septembre 2015, conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

En conséquence, je demande au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de préparer le dossier aux fins de consultation par le public, tel que prévu aux articles 11 et 12 du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement, incluant l'avis sur la recevabilité de l'étude d'impact dont vous trouverez copie ci-jointe.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

DAVID HEURTEL